



**du 26 AVRIL au 30 JUIN**

**FERMETURE**

**de la route entre TROIS-ÉTOTS et CERNOY**



**INFOS**  
**Vaccination**

**Nouveau**  
**CENTRE de VACCINATION**  
**COVID-19**  
**SAINT JUST EN CHAUSSEE**

Depuis le 22 Mars ce nouveau Centre est ouvert,  
dans la zone d'activités à proximité du Bowling.

( anciens locaux du restaurant Opus )

Dans un premier temps :

- les personnes âgées entre 50 et 74 ans  
avec une ordonnance médicale
- les personnes de plus de 70 ans ( sans aucun document )

autre que leur carte vitale, pourront se faire vacciner.

Prévisions de vaccinations entre 200 et 300  
chaque semaine.

Les vaccins PFIZER ou MODERNA  
seront administrés tous les jours sauf le dimanche.

**Pour les inscriptions appelez le 03 75 34 00 05**  
ou par mail : [accueil@mairie-saintjustenchaussee.fr](mailto:accueil@mairie-saintjustenchaussee.fr)

**ou sur Doctolib**

Dans le Cadre de l'Opération SENTINELLE , faisant suite  
aux mesures de sécurité renforcées ( demandées par  
Madame la Préfète ) pendant la période de confinement,  
des militaires sillonneront régulièrement le village au  
volant de leurs 4x4 banalisés



142 [mairiedepronleroy@gmail.com](mailto:mairiedepronleroy@gmail.com) Tél: 03 44 51 74 03 Lundi 17h / 19h Mercredi 9h30 12h



Chés conseillers n'sont  
point chés poéyeus.

Celui qui prodigue les  
conseils ne règle pas  
l'addition

À forche d'éte à rvèrs, o  
fini qu'oz est à l'invèrs

À force de contester on  
oublie la réalité

Quante i pleut l'nuît  
d'moa, i n'y o point  
d'chriges.

S'il pleut la nuit du 30 avril  
au premier mai, il n'y aura  
pas de cerises



**Modification**

La PERMANENCE du Lundi est de 17h à 18h45  
( pendant la période du Couvre Feu )

### RECONFINEMENT

L'OISE fait partie des départements reconfinés  
à compter du 20 Mars pour 4 semaines minimum.

Nouvelles mesures :

- **Moins de 10km** : justificatif de domicile ( carte d'identité )
- **Plus de 10 km** : Attestation dérogatoire de déplacement
- **Couvre feu** : de 19h à 6 heures

**DISPONIBLE à LA VENTE en MAIRIE**

aux heures de permanences

Règlement par chèque ( Comité des Fêtes )

**Boîte de 50 masques chirurgicaux : 24€**



**Solution Hydroalcoolique**

100ml : 2,64€ - 1 litre : 13,19€

3 litres : 21,84€



**6 Avril** retour du questionnaire « panier de légumes »

Vous avez sûrement vu les grandes antennes qui ont poussées comme des champignons de part et d'autre de Cressonsacq.

Cela n'annonce rien de bon. Elles servent à étudier les vents à différentes hauteurs et devancent l'installation d'éoliennes.

A ma connaissance les territoires communaux autour de Pronleroy s'engagent dans des projets éoliens.

La carte ci-contre évoque ce à quoi nous devons nous attendre.

Pour rappel le Conseil Municipal a délibéré contre tout projet éolien sur nos 1 000 hectares. Il est clair que d'une terre à céréales et betteraves on passe à une terre éolienne.

Nous ne sommes plus sur le Plateau Picard mais sur le Plateau éolien.

Bruno RABUSSIER

**Il faut savoir :** La construction d'une éolienne ( 78 à 85 m ) nécessite : une fondation, excavation de 1000 à 1500 m<sup>3</sup> , profondeur 2 à 4 m , diam 15 à 30m 25 à 40 tonnes d'acier, 250 à 400 m<sup>3</sup> de béton soit 500 à 900 tonnes

**Le COMITÉ des FÊTES**

**LUNDI 5 AVRIL**  
Après midi

Déposera devant ta porte des  
Œufs en chocolat.

La cloche retentira  
lors du passage  
des bénévoles.



**Extrait du compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL  
du 15 Octobre 2020**

**N° 2020/38 PROJET EOLIEN**

Monsieur le Maire indique que de nouveaux projets éoliens sont en cours sur des territoires voisins et limitrophes de PRONLEROY, que la Mairie est constamment contactée pour des projets sur le territoire et demande que les membres du Conseil Municipal émettent un avis sur l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal. Après en avoir délibéré, **les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de donner un avis défavorable**

**Localisation des futures Eoliennes autour de PRONLEROY**

